

MODE D'EMPLOI BASE TAF : TECHNICIENS / TECHNICIENNES

SOMMAIRE

1. Accès à la base TAF	p1
• Création d'un compte utilisateur	
• Informations à fournir	
2. Création d'une fiche de renseignements...	p2
3. Suivi de votre fiche	p3
• Validation	
• Modification / mise à jour	
• Suppression	
Annexe : conseils pour faire un CV.....	p4

Développée par FilmFrance, en partenariat avec la Maison de l'Image Basse-Normandie, la base TAF (Techniciens – Artistes – Figurants) permet aux professionnels du cinéma et de l'audiovisuel de se référencer dans leur région de résidence, et de bénéficier de contacts fournis par les commissions du film et bureaux d'accueil des tournages de France.

D'un territoire à un autre, les règles d'inscription peuvent être différentes. Vous trouverez dans ces documents les règles générales de FilmFrance.

LES RÈGLES SPÉCIFIQUES EN PAYS DE LA LOIRE SONT INDICUÉES EN VIOLET.

L'inscription sous le statut de technicien(ne) est réservée aux techniciens du cinéma et de l'audiovisuel.

La saisie de vos informations se fait en deux étapes :

- * Création d'un compte utilisateur
- * Création de fiche de renseignements.

SI VOUS NE COMPLÉTEZ PAS TOUTES LES ÉTAPES, L'INSCRIPTION NE SERA PAS VISIBLE PAR LE BUREAU D'ACCUEIL DES TOURNAGES DES PAYS DE LA LOIRE.

→ Inscription dans plusieurs régions :

Un technicien professionnel est autorisé à s'inscrire dans 1 à 2 régions : dans la région de son adresse fiscale et/ou dans une région de son choix où il a une adresse secondaire.

Vous pouvez faire le choix de ne vous inscrire que dans une région « secondaire », l'inscription en région « fiscale » n'étant pas obligatoire, même si elle est proposée automatiquement.

POUR S'INSCRIRE EN PAYS DE LA LOIRE, IL FAUT Y RÉSIDER DE FAÇON PERMANENTE. CECI VEUT DIRE QUE VOTRE ADRESSE FISCALE DOIT ÊTRE DANS NOTRE RÉGION. SI VOTRE ADRESSE FISCALE EST AILLEURS, MERCI DE NOUS PRÉCISER DANS LES COMMENTAIRES QUE VOUS RÉSIDEZ DE FAÇON PERMANENTE SUR LE TERRITOIRE, SINON, VOTRE FICHE RISQUE D'ÊTRE SUPPRIMÉE AUTOMATIQUÉMENT.

Possibilité d'indiquer deux adresses d'hébergement par région :

En région fiscale : votre adresse fiscale et une seconde adresse.

En région secondaire : deux adresses.

→ Utilisation de vos données :

En vous inscrivant dans la base TAF, vous serez recensé(e) dans le fichier de la commission du film locale compétente sur le territoire de votre adresse. Vous autorisez la commission du film présente sur le territoire à transmettre vos coordonnées aux sociétés de production avec lesquelles elles collaborent.

1) ACCÈS À LA BASE TAF

L'accès à la base TAF se fait à l'adresse suivante : www.filmfrance.net (attention, il arrive parfois que le site internet s'affiche en anglais. Pour y remédier, cliquez sur le drapeau français, en haut à gauche).

Cliquez sur **BASE TAF (Techniciens, Artistes et Figurants)** puis sur « Cliquez Ici pour accéder à la base TAF ».

Enfin, cliquez sur le bouton « S'inscrire ».

→ La charte d'inscription :

Après avoir lu la charte d'inscription, vous devez cocher la case « j'accepte les termes de la charte d'inscription » afin d'accéder à l'étape suivante.

→ CRÉATION D'UN COMPTE UTILISATEUR

Les rubriques à remplir correspondent à vos informations administratives. Celles-ci apparaîtront sur chacune des fiches que vous pourriez créer. Ces fiches seront transmises aux porteurs de projets : veillez à la remplir au mieux. La saisie de vos informations administratives dirige le premier choix d'inscription automatiquement dans la région de votre adresse fiscale.

→ INFORMATIONS À FOURNIR

- **Etat civil** : nom, prénom, date et lieu de naissance.
- **Renseignements administratifs** : adresse fiscale (figurant sur les bulletins de salaire), numéro de téléphone, adresse email, statut professionnel, détention du permis de conduire.
- **Création d'un mot de passe** : entre 7 et 16 caractères.

2) CRÉATION D'UNE FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Une fois le compte utilisateur créé, Filmfrance vous propose de vous inscrire dans votre région fiscale et /ou dans une région secondaire de votre choix.

ATTENTION : EN PAYS DE LA LOIRE, SEULS LES PROFESSIONNELS RÉSIDANT DANS LA RÉGION PEUVENT S'INSCRIRE DANS LA BASE « TAF PAYS DE LA LOIRE ».

Pour créer votre fiche Technicien(ne), cliquez sur « s'inscrire » en face du statut Technicien(ne). A partir de là, l'inscription se déroule en deux étapes.

ÉTAPE 1 : SAISIE DES INFORMATIONS : COMPÉTENCES, APTITUDES ET EXPÉRIENCES

- **Adresse fiscale** : votre adresse fiscale.
- **Fonctions / compétences** : postes dans lesquels vous vous inscrivez. **Vous devez sélectionner le niveau de poste que vous avez précédemment occupé sur un tournage de fiction longue (long-métrage ou téléfilm).** Vous pouvez vous inscrire dans 1 à 2 équipes de postes : cascade, coiffure, costume, décoration, divers, électricité, image, machinerie, maquillage, mise en scène, montage image, production, régie, scénario, son. Vous pouvez également sélectionner 1 à 3 postes par équipe.

ATTENTION: LE NIVEAU DE POSTE(S) OCCUPÉ(S) SUR UN TOURNAGE DE COURT-MÉTRAGE N'EST PAS LE MÊME QUE POUR UNE FICTION LONGUE.

- **Expériences significatives et récentes** : mettez en avant vos expériences professionnelles, en privilégiant les expériences en cinéma et audiovisuel.
- **Aptitudes et matériel** : formations, langues parlées, matériel utilisé ou en votre possession, logiciels maîtrisés...
- **Commentaires** : toute information complémentaire (habilitations...)

ATTENTION À BIEN ENREGISTRER L'ÉTAPE UNE FOIS TOUTES LES CASES REMPLIES !

→ TRANSFERT DE DOCUMENTS OBLIGATOIRES (CV ET/OU PHOTOS)

Une fois la fiche de renseignements remplie, vous devez obligatoirement joindre à votre fiche, un CV (cf Annexe) ainsi que des photos, correspondant aux expériences mentionnées lors de la création de votre fiche. Si vous avez sélectionné 2 équipes de postes, vous devez transférer un CV par équipe.

Une fois les fichiers joints, n'oubliez pas d'enregistrer. Si vous êtes satisfait(e) de votre inscription, vous pouvez alors vous déconnecter (bouton « *déconnexion* » en haut à droite de la page).

SACHEZ QUE LE BUREAU D'ACCUEIL DES TOURNAGES DES PAYS DE LA LOIRE N'A ACCÈS QU'AUX FICHES DONT TOUS LES CHAMPS OBLIGATOIRES SONT RENSEIGNÉS (CV + PHOTOS).

3) SUIVI DE VOTRE FICHE

→ VALIDATION

Le Bureau d'Accueil des Tournages des Pays de la Loire procède à une vérification stricte des éléments obligatoires (CV + expériences). Si ces derniers sont conformes aux règles spécifiques du BAT Pays de la Loire, nous procéderons à la validation de votre fiche. Vous recevrez alors une confirmation par mail ; dans le cas contraire, nous vous informons des modifications à effectuer par mail ou téléphone.

NOUS VOUS CONSEILLONS DE BIEN VÉRIFIER VOTRE BOÎTE DE RÉCEPTION : TANT QUE VOUS NE RECEVEZ PAS DE CONFIRMATION D'INSCRIPTION, VOUS NE SEREZ PAS INSCRIT(E) DANS LA BASE TAF DES PAYS DE LA LOIRE.

→ MODIFICATION / MISE À JOUR

Vous pouvez à tout moment décider de modifier votre fiche grâce à votre login (adresse email utilisée pour l'inscription) et votre mot de passe. La mise à jour de votre fiche est vivement conseillée : aussi, nous vous recommandons de l'effectuer au moins une fois par an.

Après vous être identifié(e) sur la plateforme de Filmfrance, vous pouvez décider de modifier vos informations administratives (cliquez sur « *consulter et modifier votre compte utilisateur* ») et/ou de mettre à jour vos diverses expériences, aptitudes (cliquez sur « *consulter et modifier votre fiche technicien(ne)* »).

TOUTE MODIFICATION D'UNE FICHE TECHNICIEN(NE) FERA L'OBJET D'UNE NOUVELLE VALIDATION DE LA PART DU BUREAU D'ACCUEIL DES TOURNAGES.

EN PAYS DE LA LOIRE, IL EST INDISPENSABLE DE METTRE A JOUR SA FICHE AU MOINS UNE FOIS PAR AN.

→ MOT DE PASSE OUBLIÉ

Si vous avez oublié votre mot de passe, rendez-vous sur www.filmfrance.net. Un bouton « *mot de passe oublié* » vous permettra de le récupérer.

→ SUPPRESSION

Si vous ne souhaitez plus faire partie de la base TAF Pays de la Loire, vous pouvez, à tout moment, supprimer votre fiche, en vous connectant sur votre compte utilisateur.

CONSÉQUENCE : LE BUREAU D'ACCUEIL DES TOURNAGES DES PAYS DE LA LOIRE NE POURRA PLUS PROPOSER VOTRE FICHE AUX SOCIÉTÉS DE PRODUCTION AYANT DES PROJETS DE TOURNAGE DANS LA RÉGION.

LE BAT SE RESERVE LE DROIT DE SUPPRIMER UNE FICHE TAF SI ELLE NE RÉPOND PLUS AUX RÈGLES MISES EN PLACE (RÉSIDENTE PRINCIPALE EN RÉGION, MISE À JOUR DE MOINS D'UN AN...).



COMMENT AUGMENTER VOS CHANCES D'ÊTRE CONTACTÉ(E)S ?

Les personnes qui reçoivent votre fiche et votre CV en reçoivent souvent beaucoup. Elles ont peu de temps pour chaque personne. Il faut impérativement faciliter la lecture et être clair et précis. Pensez à les mettre régulièrement à jour !

LE CV :

- 2 pages maximum
- Privilégiez le format Word (extension en .doc) sinon utilisez le format PDF(.PDF), format .rtf ou .txt.

ATTENTION : NOUS VOUS RAPPELONS QUE VOUS DEVEZ FOURNIR UN CV PAR ÉQUIPE DE POSTES.

Le fond :

*Nom, Prénom
Adresse complète
Numéro de téléphone
Adresse Mail*

La forme :

Vos expériences sont classées par ordre chronologique : de la plus récente à la plus ancienne.

Cinéma & télévision

Année, titre du film, nature du film (long-métrage, court-métrage, téléfilm...), nom du réalisateur, société de production, poste occupé, durée (X jours de tournage / présence sur le tournage), nom du chef de poste...

Formation

Formation initiale générale et/ou liée au métier
Formation continue liée au métier

Divers

Permis, langues pratiquées, habilitations, logiciels et matériels utilisés et/ou possédés, liens vers vos démos...